

## Marine nationale CECMED Division « opérations »

Toulon, le 14 janvier 2021 N° 500060 /CECMED/OPS/NP

Monsieur le vice-amiral d'escadre Laurent Isnard commandant la zone maritime de la Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes

<u>OBJET</u>: demande de renouvellement de la concession des plages naturelles d'Antibes.

RÉFÉRENCES : a) code général de la propriété des personnes publiques (article R2124-56) ;

b) votre mail et dossier transmis le 04 janvier 2021.

Par courrier cité en référence b), vous sollicitez, au titre de l'article R 2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques, l'avis du commandant de la zone maritime pour une demande de renouvellement de la concession des plages naturelles d'Antibes.

J'ai l'honneur de donner un avis conforme favorable à cette demande, émis à la lecture des pièces constitutives du dossier avec les observations suivantes :

- le littoral méditerranéen a fait l'objet de minages défensifs et de bombardements durant la seconde guerre mondiale. A ce titre, la problématique d'une possible pollution pyrotechnique du site doit être prise en compte ;
- ce site, qui n'est habituellement pas utilisé pour des activités militaires, pourra toujours l'être par les unités de la Marine nationale en mission de protection des personnes et des biens ou de défense du territoire.

Original signé

## LISTE DE DIFFUSION

## **DESTINATAIRE**

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes – Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes – Service maritime – Domaine public et milieux maritimes – pour Mme SCANU Emilie (emilie.scanu@alpes-maritime.gouv.fr)

## COPIES

- OGZDS SUD
- PREMAR MED/AEM
- CECMED/DIV OPS/Bureau « opérations côtières »
- CECMED/DIV OPS/SEC
- archives.